

**ACA Infos spécial :
La situation d'EDF et feu GDF Suez, avant les 2 AG de mai 2016 ?**

1. Quels équipements de production ? Le nucléaire et les ENR, vus par une PPE incomplète ?	page 1
2. Hinkley Point : que des risques ?	page 4
3. EDF : une situation financière problématique	page 6
4. Plan social à EDF	page 7
5. EDF - Derniers développements	page 9
6. Et à feu GDF Suez ?	page 13

o o o

1. Quels équipements de production ? Le nucléaire et les ENR, vus par une PPE incomplète ?

Nucléaire : une « feuille de route » le 1er juillet, mais pas de décision avant 2019

Le Monde – 13/04/2016 – par Pierre Le Hir

Laisser filer le temps. Ajourner la décision, sans renoncer formellement. C'est la stratégie adoptée par le gouvernement sur le dossier brûlant de la baisse du nucléaire, qui devait être un marqueur fort de sa politique énergétique.

Jeudi 14 avril, la ministre de l'environnement, **Ségolène Royal**, a précisé à l'AFP que le gouvernement publiera sa feuille de route sur le nucléaire « au plus tard le 1er juillet » et que ce document donnera « une fourchette du nombre de réacteurs à fermer, en fonction de deux scénarios d'évolution de la consommation électrique » : l'un de baisse de la demande à l'horizon 2025, l'autre de maintien de la consommation.

Toutefois, a-t-elle indiqué, **cette feuille de route ne désignera pas les réacteurs à fermer. Surtout, aucun arbitrage ne sera rendu avant 2019.**

La loi de transition énergétique pour la croissance verte, promulguée en août 2015, prévoit, dans son article 1er, de « réduire la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50 % [contre 77 % en 2014] à l'horizon 2025 ». Un engagement solennel pris par François Hollande avant son élection et réitéré depuis avec constance.

Mais, au pied du mur, le gouvernement tergiverse et laisse à ses successeurs la responsabilité de trancher dans le vif, suscitant l'incompréhension et la défiance des associations environnementales, qui l'accusent de renoncer à une vraie transition énergétique. Explications.

Que prévoit la loi de transition énergétique ?

Avec sa loi de croissance verte, la France s'est fixé un cap ambitieux : quatre fois moins d'émissions de gaz à effet de serre en 2050 par rapport à 1990, deux fois moins d'énergie consommée au milieu du siècle, moins 30 % de fossiles en 2030 et 32 % de renouvelables à la même échéance. Le tout assorti d'une réduction d'un tiers du poids de l'atome, en 2025, dans le bouquet électrique.

Ces objectifs complémentaires doivent être mis en musique par une programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), dont la loi précise que, « fixée par décret, elle établit les priorités d'action des pouvoirs publics ». La première PPE doit couvrir deux périodes, 2016-2018 et 2019-2023.

Huit mois après l'adoption de cette loi, dont le chef de l'Etat avait fait l'un des « grands chantiers du quinquennat », force est de s'interroger sur les « priorités d'action » de l'exécutif. La PPE aurait normalement dû être présentée fin 2015. Mais elle n'a cessé d'être repoussée. La ministre de l'environnement, Ségolène Royal, vient finalement d'annoncer que le décret créant la première PPE « sera mis en consultation formelle avant l'été ».

Que contiendra la programmation pluriannuelle de l'énergie ?

On ne le sait pas encore. Plus exactement, on n'en connaît qu'un premier volet. Dans un premier temps, Mme Royal a en effet demandé au Conseil supérieur de l'énergie (un organe consultatif réunissant parlementaires, représentants des ministères, élus locaux, représentants des consommateurs, industriels et syndicats de salariés) d'examiner, vendredi 15 avril, un « **arrêté relatif à la programmation des capacités de production d'énergie renouvelable** ».

Cet arrêté porte uniquement sur les filières renouvelables et fait donc l'impasse sur le nucléaire. « J'ai choisi de procéder en deux temps, en avançant d'abord sur les renouvelables, explique au Monde la ministre. C'est une façon de sécuriser leur développement, en le rendant indépendant du volet nucléaire, plus compliqué à traiter et conflictuel. Les filières renouvelables ont besoin de visibilité. Si leur sort était lié à celui du nucléaire, les professionnels pourraient craindre que tout soit remis en cause en cas d'alternance politique. »

En procédant de la sorte, elle va pouvoir « **lancer les appels d'offres pour les différentes filières, fixer les tarifs de rachat de l'électricité et accélérer la transition énergétique** ». L'éolien terrestre doit monter fortement en puissance, en passant d'une capacité installée de 9,3 gigawatts (GW), en 2014, à 22 ou 23 GW, en 2023, de même que le solaire photovoltaïque, qui doit grimper de 5,4 GW à 18 ou 22GW.

Pourquoi les ONG protestent-elles ?

Pour deux raisons. D'abord, parce que **l'arrêté ministériel sur les renouvelables consiste en une simple révision des programmations pluriannuelles des investissements (PPI) de production d'électricité et de chaleur de 2009. Un dispositif qui, comme son nom l'indique, ne porte que sur les investissements et non pas sur l'ensemble de la politique énergétique.**

La PPE, elle, doit préciser les scénarios énergétiques retenus, les prévisions de consommation, le rôle de l'efficacité énergétique... Surtout, elle doit mettre en cohérence les trajectoires d'évolution de toutes les filières, nucléaire compris.

Ensuite, passer sous silence la question du nucléaire a pour conséquence, aux yeux des ONG, de fragiliser les filières alternatives, au contraire de ce qu'avance la ministre. « On ne peut pas sécuriser les renouvelables sans garantir, dans le même temps, qu'on va leur faire de la place sur le marché et sur le réseau, analyse Cyrille Cormier, chargé des questions énergétiques à Greenpeace. La France et l'Europe sont en surcapacité de production électrique, si bien que ces filières ne pourront pas progresser sans une baisse effective du nucléaire, donc sans fermeture de réacteurs. »

Quelle feuille de route pour le nucléaire ?

C'est le cœur du problème. **Les décisions concrètes sur l'évolution du parc nucléaire, c'est-à-dire sur les prolongations et les fermetures de réacteurs, « seront prises à partir de la deuxième période de la PPE (2019-2023), en fonction du développement constaté des énergies renouvelables et de l'évolution de la demande en électricité ».**

La Cour des comptes estime, dans son dernier rapport annuel, que **baisser la part de l'atome à 50 % du bouquet électrique revient à arrêter « de 17 à 20 réacteurs » sur les 58 que compte l'Hexagone. Ce qui, en bonne programmation, exigerait de planifier et d'étaler les fermetures. En différant les arbitrages, l'exécutif se défousse, de facto, sur les gouvernements futurs.**

Le seul acte posé au cours du quinquennat sera un décret, « avant l'été », promet Mme Royal, abrogeant l'autorisation de fonctionnement de Fessenheim, même si la centrale alsacienne ne s'arrêtera que fin 2018. C'est-à-dire lors de la mise en service prévue de l'EPR de Flamanville (Manche), à supposer que celle-ci ne souffre pas de nouveaux retards.

Parce qu'en France, le nucléaire est presque une culture d'Etat. Pour Cyrille Cormier, de Greenpeace, les atermoiements de l'exécutif s'expliquent par **« une difficulté à choisir entre la transition énergétique et l'exportation du nucléaire français, qui nécessite de conserver une vitrine nationale, un parc, des équipes et un savoir-faire ».**

Hervé Mariton, député (Les Républicains) de la Drôme et coauteur d'un rapport sur le coût de la fermeture anticipée des réacteurs nucléaires, est plus sévère. **« Depuis le début, on nage en pleine hypocrisie, avec une loi de transition énergétique perçue par beaucoup – parlementaires, membres du gouvernement, industriels – comme n'ayant pas vocation à être appliquée, estime-t-il. La preuve en est qu'EDF ou Areva n'intègrent pas d'évolution majeure du parc nucléaire dans leurs calculs financiers. On est dans un jeu de rôle, de feinte systématique du gouvernement. Sur le nucléaire, la transition énergétique réside dans la PPE, le reste n'est que du baratin. »**

En tardant à présenter une PPE complète et en remettant plus tard les décisions sur le nucléaire, la France tourne le dos à l'exemplarité dont elle se prévaut en matière de transition énergétique, jugent les associations environnementales. Cela, à quelques jours de la cérémonie de signature, le 22 avril à New York, de l'accord de Paris sur le climat. **« Signer cet accord de Paris sans avoir rendu publique une PPE qui transcrive les objectifs de la loi serait comme faire un chèque en bois », estime Anne Bringault, du Réseau action climat et du Réseau pour la transition énergétique.**

France nature environnement exprime, elle aussi, son inquiétude : **« Si la France veut tenir à l'international son rang acquis avec l'accord de Paris, cela passe nécessairement par la mise en œuvre**

de la loi de transition énergétique et l'exemplarité de l'Etat », prévient son président, Denis L'Hostis. Ajoutant : « Aujourd'hui, nous pouvons en douter. »

Pierre Le Hir - Journaliste au Monde

2. Hinkley Point : que des risques ?

L'hostilité grandit chez EDF autour des deux EPR anglais

La Croix – 05/02/2016 – par Jean-Claude Bourbon

Un rapport présenté lors du dernier conseil d'administration d'EDF évoque les risques liés au projet de construire deux réacteurs nucléaires de nouvelle génération en Grande-Bretagne.

En interne, certains dirigeants proposent **une alternative : vendre de l'électricité à la Grande-Bretagne depuis la France plutôt que de la produire sur place.**

Les problèmes continuent de s'accumuler **pour les deux EPR anglais, qu'EDF est censée construire sur le site d'Hinkley Point, au Royaume-Uni, et dont le financement, évalué à 16 milliards d'euros pour l'électricien français, n'est toujours pas bouclé.** Interrogé sur le sujet, jeudi 4 février, Jean-Bernard Levy n'a d'ailleurs pas voulu s'engager sur une date concernant la décision finale d'investissement.

Opposition interne

En interne, l'hostilité au projet ne faiblit pas. Tous les syndicats y sont opposés et les représentants des salariés au conseil d'administration d'EDF devraient voter contre. « C'est la première fois dans l'histoire de l'entreprise que les représentants du personnel sont hostiles à un grand projet industriel porté par la direction », affirme un délégué syndical.

À lire : EDF, un géant ébranlé

Beaucoup d'ingénieurs affichent maintenant ouvertement leurs craintes sur les risques que ferait porter à l'entreprise le développement du projet. EDF s'est engagée à reprendre Areva NP, la branche réacteur d'Areva qui a conçu l'EPR et « la fusion entre les équipes va prendre au moins deux ans », souligne un dirigeant d'EDF. Selon lui, les ingénieurs sont déjà mobilisés pour finir le chantier de l'EPR à Flamanville et pour finaliser le programme de modernisation du parc français. Ils ne peuvent pas se lancer en même temps dans la réalisation de l'EPR anglais.

Les risques pointés par le rapport Escatha

Lors du dernier conseil d'administration d'EDF, mercredi 27 janvier, une revue des risques liés au projet Hinkley Point, a été présentée. Elle a été réalisée par **Yannick Escatha, ancien patron du Commissariat à l'énergie atomique (CEA), une voix qui compte dans le milieu. Et sa conclusion est assez critique.**

La note met notamment en avant le risque industriel. L'Office de sûreté britannique serait en train d'imposer beaucoup de spécificités au futur EPR britannique, par rapport à ceux de Flamanville, de Finlande ou des exemplaires en construction en Chine. Au point que le premier réacteur pourrait être considéré comme une tête de série, avec les craintes de nouveaux retards et surtout de dérapages

financiers que cela pourrait entraîner. Déjà, pour s'engager dans le projet, EDF va devoir s'endetter et pourrait voir sa note dégradée par les agences de notation.

Le rapport de Yannick Escatha émet également des doutes sur la validité dans le temps du mécanisme de prix garanti signé entre EDF et le gouvernement anglais. Le contrat a été signé pour un mégawattheure à 92,5 livres (120 €) pendant 35 ans. Soit un niveau quatre fois plus élevé que les prix actuels du marché sur la plaque européenne. Ce qu'un gouvernement a fait un autre peut le défaire, explique en substance le rapport, en faisant référence notamment à la taxe sur le nucléaire imposé par le gouvernement belge à Electrabel.

Vendre de l'électricité française en Grande-Bretagne

Plutôt que de se lancer dans un chantier incertain et coûteux, EDF pourrait s'engager auprès des autorités britanniques à lui fournir du courant durant un certain nombre d'années. C'est l'une des hypothèses alternatives avancées aujourd'hui par les plus critiques envers Hinkley Point. « Cela permettrait d'attendre le retour d'expérience des réacteurs chinois et des modifications à l'EPR actuellement apportées par les équipes d'EDF et d'Areva », assure l'un d'entre eux, en mettant en avant la construction déjà prévue d'une nouvelle interconnexion entre la France et l'Angleterre.

EDF souhaiterait également prolonger de huit ans la durée de 14 réacteurs nucléaires de type AGR qu'ils possèdent en Grande-Bretagne, affirme le magazine britannique spécialisé Nucleonics Week, dans son édition du 4 février. Des discussions auraient été déjà commencées en ce sens.

La Commission européenne pourrait retoquer la recapitalisation d'Areva

Une autre difficulté se profile, mais à Bruxelles cette fois, affirme Nucleonics Week. **Le projet de recapitalisation d'Areva par l'État, à hauteur de cinq milliards d'euros**, annoncé fin janvier, aurait été assez mal perçu par la Commission européenne qui pourrait la considérer comme une aide d'État. Un examen approfondi sera sans doute nécessaire et pourrait durer au moins un an, affirme le magazine, citant un juriste en poste à Bruxelles, au fait du dossier.

Ce nouveau report ne fait pas l'affaire d'EDF, qui va mettre deux milliards d'euros pour reprendre Areva NP. Il fait aussi peser une lourde menace sur Areva, qui doit rembourser un milliard d'euros de dettes obligataires en septembre.

Jean-Claude Bourbon

Dossier Hinkley Point : Lettre ouverte des fédérations syndicales d'EDF au Président de la République

Miroir social – 21/04/2016 - par Vincent Hernandez

Une lettre ouverte signée des quatre fédérations représentatives à EDF, ainsi que par les deux organisations européennes auxquelles notre fédération adhère, a adressée la semaine dernière au Président de la République.

Cette lettre ouverte se situe dans la continuité du premier courrier fait par FO Énergie et Mines au Président de la République et en reprend les mêmes thématiques.

Sur Hinkley Point, les quatre fédérations FO, CGT, CFDT et CGC soulignent que « la priorité doit être de consacrer les moyens humains et financiers d'EDF au « grand carénage », à la mise au point d'un EPR optimisé, aux investissements sur le réseau et à la préservation du parc de production historique ».

3. EDF : une situation financière problématique

Pour Royal, le redressement d'EDF ne doit pas peser sur les tarifs

Le Figaro avec Reuters - 07/03/2016

Le redressement économique d'EDF, confronté à une chute des prix de marché, ne doit pas peser sur les tarifs de l'électricité en France, a déclaré lundi la ministre de l'Energie Ségolène Royal.

"Je demande à EDF de faire des progrès de productivité, de conquérir aussi des marchés à l'étranger, d'investir dans le renouvelable qui apporte des moyens mais de ne pas faire peser le redressement de l'entreprise sur les factures que payent les Français", a-t-elle dit sur TF1. "La hausse à mon avis devrait être de 0,5% mais pas plus", a-t-elle ajouté.

En février, le PDG d'EDF Jean-Bernard Lévy a une nouvelle fois appelé de ses vœux un rattrapage des tarifs réglementés, qui ont augmenté de 2,5% le 1er août dernier.

La Commission de régulation de l'énergie (CRE) avait préconisé l'an dernier une hausse comprise entre 3,5% et 8% pour compenser l'insuffisance des hausses survenues depuis 2012.

L'Etat français détient 84,9% du capital du groupe d'électricité public, secoué par une crise au sommet après la confirmation lundi de la démission de son directeur financier sur fond de désaccords autour d'un projet d'EPR en Grande-Bretagne

La Cour des comptes souligne la fragilité financière d'EDF

Le Monde – 10/03/2016 – par Jean-Michel Bezat

Photo : Thomas Piquemal, alors directeur financier d'EDF (à gauche) et Jean-Bernard Levy le patron du groupe, lors de la présentation des résultats de l'entreprise, le 16 février. M. Piquemal a démissionné le 3 mars.

Voilà un document qui tombe à pic, au moment où Bruxelles vient de donner son feu vert au partenariat franco-chinois d'EDF-CGN pour le projet d'Hinkley Point, au Royaume Uni. Dans un rapport consacré à « la stratégie internationale d'EDF » entre 2009 et 2014, qui correspond pour l'essentiel au mandat d'Henri Proglio à la tête de l'énergéticien, la Cour des comptes souligne la fragilité financière du géant de l'électricité depuis 2010 en raison d'un fort endettement (37 milliards d'euros).

Elle y dénonce aussi **une stratégie « prudente » et « peu offensive » de l'Etat actionnaire, dont « la préoccupation majeure a été que le groupe continue à servir un dividende substantiel » (entre 1,7 et 2 milliards d'euros par an).**

Les EPR d'Hinkley Point contestés en interne

La publication du document intervient trois jours **après la démission du directeur financier d'EDF ; Thomas Piquemal était en désaccord avec son PDG, Jean-Bernard Lévy, qui souhaitait – comme le ministre de l'économie, Emmanuel Macron – soumettre au plus vite au conseil d'administration de la société la décision finale d'investissement sur le site britannique d'Hinkley Point C.**

Il s'agit d'un chantier à 24 milliards d'euros (dont 16 milliards sont à la charge d'EDF) consolidés dans les comptes de l'entreprise. Ce projet est vigoureusement contesté en interne par certains dirigeants et par les syndicats, qui jugent cet investissement prématuré et très risqué.

Les magistrats de la rue Cambon ne recommandent pas de le suspendre. Mais ils rappellent que « l'endettement d'EDF, conjugué à la persistance, depuis 2010, d'un flux de trésorerie disponible [free cash flow] négatif, limite les capacités de développement du groupe à l'étranger ». Et cela, soulignent-ils, « à plus forte raison dans un contexte de besoin d'investissements massifs dans le parc [nucléaire] français », qui aura besoin, selon eux, de 100 milliards d'euros d'ici à 2030 pour se moderniser.

La Cour note que le « **partenariat complexe** » (notamment avec les Chinois) envisagé pour financer et réaliser le chantier britannique illustre ces difficultés, « en dépit des garanties apportées par le gouvernement britannique ». Dans le cadre d'un accord commercial, Londres a en effet garanti un prix du mégawattheure de 92,5 livres (environ 120 euros) sur trente-cinq ans. Si Hinkley Point C n'est pas encore finalisé, « la complexité même du montage évoqué et surtout la façon dont il pourrait impacter la responsabilité d'EDF suffisent à susciter de fortes interrogations », prévient-elle.

Etat gourmand

Au regard de l'expérience récente, marquée par deux acquisitions importantes – celle du groupe américain Constellation Energy et surtout de British Energy –, la Cour réclame un véritable « suivi de la rentabilité des investissements à l'étranger » et un « renforcement de la lisibilité et du pilotage de la stratégie internationale » de l'entreprise.

Dans sa réponse, qui tient en une courte lettre, M. Lévy confirme les fortes tensions financières qu'il a identifiées dès son arrivée à la tête du groupe fin 2014. « Les travaux de la Cour mettent en évidence le jeu de contraintes auxquelles l'entreprise est confrontée dans son déploiement à l'international et donnent la mesure du chemin à parcourir pour renforcer sa dimension internationale », indique-t-il. En revanche, il conteste les critiques de la Cour sur la timidité d'EDF en matière d'énergies renouvelables. « **Entre 2010 et 2014, EDF Energies nouvelles a doublé sa capacité installée, passant de 2,5 gigawatts (GW) à 5,1 GW nets** », précise-t-il, en ajoutant que « **le montant des capitaux mobilisés à cet effet n'a pas été modeste** ».

La dernière recommandation de la Cour des comptes lui ira droit au cœur. Elle demande à l'Etat de « mieux prendre en compte, dans la politique de distribution de dividendes, la situation financière et les performances opérationnelles et financières effectives du groupe ». En clair, **d'être moins gourmand. Elle a déjà été suivie d'effet : au titre de 2015, le gouvernement a accepté de se faire payer son dividende de 1,8 milliard d'euros en actions et non en cash.**

4. Un plan social à EDF

EDF : les syndicats maintiennent le droit d'alerte

Le groupe a confirmé jeudi en CCE le projet de supprimer 5 % des effectifs d'ici à 2018. Selon nos informations, il a révisé en baisse, à 51 milliards, le montant du grand carénage. Un « plan d'ajustement » est prévu sur le parc au fioul.

EDF renoue avec un climat social tendu. Consultés jeudi en comité central d'entreprise (CCE) sur les conséquences pour l'emploi des orientations stratégiques du groupe, **les élus CGT, CFE-CGC et CFDT ont adopté à l'unanimité un avis négatif sur le projet de suppression de 5 % des effectifs d'EDF SA à l'horizon 2018 -FO avait déjà quitté la séance.**

Selon les projets de la direction, **le nombre de salariés d'EDF SA (67.300 à fin 2015) serait ainsi réduit dans une fourchette allant de 2.300 à 4.200 postes à fin 2018.** Une trajectoire « sans licenciement », précise la direction, qui a rappelé aux syndicats que sur la période 2010-2014, 5.800 créations nettes d'emplois ont été réalisées, soit à l'époque « un taux de remplacement moyen de 180 % ». **La direction Commerce, qui fait face à des pertes de parts de marché suite à la fin des tarifs réglementés pour les entreprises, est la plus visée, avec une baisse des effectifs de 4 à 5 % dès cette année.**

EDF Energy aussi visé

Si ce plan ne s'apparente pas à une saignée **-1.000 à 2.000 recrutements par an sont encore programmés en France entre 2016 et 2018-**, la réduction des effectifs survient « au pire moment » alors que l'entreprise fait face à des « enjeux majeurs » comme le grand carénage (le programme de maintenance lourde des centrales nucléaires françaises), a jugé Philippe Page Le Mèrou (CGT). « Nous voulions une phase de plateau pour consolider le tuilage avec les nouveaux recrutés. Là, on repart dans un « stop and go » qui a failli mettre en vrac l'entreprise », critique aussi Vincent Rodet, coordonnateur groupe CFDT.

Selon nos informations, EDF prévoit, au-delà du périmètre français d'EDF SA, une réduction globale des effectifs du groupe de 3,5 % à l'horizon 2019, à 154.000 salariés, contre près de 160.000 aujourd'hui. Elle concernera en particulier EDF Energy, la filiale britannique. Le groupe s'est fixé au total un objectif de réduction des coûts opérationnels de 700 millions d'euros en 2018 par rapport à sa base de coûts 2015.

Au-delà de la consultation sur l'emploi, les élus du CCE d'EDF SA ont aussi voté, jeudi, le maintien de la procédure d'alerte, lancée en décembre face à l'accumulation des contraintes financières sur le groupe (projet d'EPR anglais, baisse des prix de marché, rachat d'Areva NP, mise en demeure de Bruxelles sur le parc hydraulique, etc). Les élus ont jugé, dans un communiqué, que les réponses apportées par la direction « relèvent davantage de l'obligation diplomatique que de la démonstration chiffrée ».

Révision du Grand carénage

Selon nos informations, **EDF a notamment indiqué avoir revu à 51 milliards d'euros courant le montant du grand carénage sur la période 2014-2025 (contre 55 milliards d'euros jusqu'à présent), à la suite d'un travail de « lissage » des investissements et d'optimisation des choix techniques.** Dans la fourniture d'électricité, EDF estime avoir conservé 72 à 75 % de sa part de marché (en volume comme en nombre de sites) parmi ses clients passés en offre de marché suite à la fin des tarifs réglementés pour les entreprises et les collectivités. Avec l'ambition de « conserver a minima la même part de clients » parmi ceux n'ayant pas encore basculé au 1^{er} janvier (95.000 sites). Dans sa réponse au droit d'alerte, **EDF pose aussi les jalons d'un « plan d'ajustement » sur son parc de centrales au fioul, qui ne trouvent aujourd'hui « aucune rentabilité ».** Ce plan sera présenté au premier semestre, indique EDF.

L'Etat, actionnaire à 84,5 % d'EDF, est désormais lui aussi interpellé, les élus du CCE demandant la remise en question d'une politique généreuse de dividendes. L'année 2016 s'annonce d'autant plus tendue que la dégradation de l'environnement économique d'EDF se fera sur fond de campagne syndicale pour les élections professionnelles, prévues à la fin de l'année

5. EDF - Derniers développements

EDF va augmenter son capital, reporte sa décision sur Hinkley Point

Reuters – 22/04/2016

EDF a annoncé un projet d'augmentation de capital d'environ quatre milliards d'euros cette année sous forme d'opération de marché pour améliorer sa structure financière. L'électricien compte aussi céder pour environ dix milliards d'euros d'actifs à l'horizon 2020 et baisser ses investissements de près de deux milliards d'euros en 2018 par rapport à 2015.

Ce report fait suite à la décision du PDG Jean-Bernard Lévy de consulter son comité central d'entreprise (CCE) sur ce projet controversé afin de répondre à une exigence des élus qui menaçaient de saisir la justice.

Toujours pour conforter sa situation financière, EDF renforcera **son programme d'économies à hauteur d'au moins un milliard d'euros en 2019 par rapport à 2015**, après avoir déjà réduit ses coûts d'environ 300 millions l'an passé.

Le groupe a en outre fait part de son intention de proposer une option de versement des dividendes en action pour les exercices 2016 et 2017, ce que l'Etat a accepté, selon un communiqué des ministères de l'Economie et des Finances.

Pour financer l'augmentation de capital prévue d'ici la clôture des comptes 2016 d'EDF, l'Etat utilisera notamment les recettes attendues des ouvertures de capital des aéroports de Nice et de Lyon et de possibles nouvelles baisses de participations dans des groupes dont il est actionnaire, a précisé la source gouvernementale.

Ces mesures font partie d'un plan à moyen terme qui sera présenté au conseil d'administration d'EDF en décembre.

Le gouvernement a promis mercredi que la vigilance de l'Etat français envers EDF était "totale" après une réunion à l'Elysée sur la situation financière du groupe, **avec une attention toute particulière sur l'investissement d'Hinkley Point, partagé à deux tiers/un tiers entre EDF et le chinois CGN, déjà alliés pour la construction de deux réacteurs en Chine.**

(Cyril Altmeyer et Geert de Clercq, édité par Yann Le Guernigou)

EDF: "tout n'est pas réglé", Macron "trop pressé" sur le projet Hinkley Point (Mailly)

Romandie.com – 24/04/2016

PARIS (awp/afp) - Le numéro un de FO Jean-Claude Mailly a estimé dimanche que "tout n'est pas réglé" pour EDF malgré l'aide de l'Etat français annoncée vendredi, jugeant aussi qu'Emmanuel Macron est "trop pressé" concernant le projet Hinkley Point.

Alors qu'on lui demandait sur France 3 s'il considère qu'EDF est sauvé grâce aux 3 milliards d'euros que l'Etat va apporter à son augmentation de capital, M. Mailly a répondu: "pas encore, parce que tout n'est pas réglé".

"Que l'Etat remette 3 milliards, c'est plutôt une bonne nouvelle certes, mais je rappelle que depuis 2005, l'Etat en tant qu'actionnaire a été très gourmand (...), à tel point que pour payer les dividendes de l'Etat, EDF a dû s'endetter".

"Apparemment là, l'Etat demandera moins en termes de dividendes, c'est une chose, mais il y a le problème Hinkley Point en Angleterre qui n'est toujours pas réglé, **il y a 51 milliards qu'il faudra trouver pour le parc nucléaire français, donc ce n'est pas encore gagné**", a ajouté le leader de FO.

Les économies demandées par le gouvernement à l'électricien peuvent signifier "**serrer la vis par rapport au personnel, à l'emploi**" ou "**des ventes**", a-t-il souligné, signalant "un risque de début de démantèlement" **si une partie du capital de RTE est cédée. "C'est une première fracture que l'on ferait, qui pourrait en signaler d'autres derrière"**.

Bercy veut que l'ouverture du capital de RTE, filiale qui gère le réseau électrique français à haute tension, soit mise en œuvre "d'ici fin 2016".

Alors que le ministre de l'Economie, Emmanuel Macron, a annoncé une décision d'EDF en septembre sur le projet controversé de construction de deux réacteurs nucléaires EPR à Hinkley Point au Royaume-Uni, M. Mailly a estimé que "c'est beaucoup trop tôt".

"A la fois pour des raisons financières, des raisons techniques (...) **il faut se donner au moins trois ans et pas trois mois**", a-t-il dit. "Il est trop pressé Emmanuel Macron sur ce dossier, il devrait faire attention car ça peut être pire que tout si ça flanche, si ça ne marche pas".

paj/db/pad

François Hollande reprend la main sur EDF

Médiapart – 23/04/2016 – par Martine Orange

Le conseil d'administration d'EDF du 22 avril a fait deux victimes : Emmanuel Macron, qui voit ses prises de position contredites par l'arbitrage de l'Elysée, et le président d'EDF, plus fragilisé que jamais. **En imposant le report de la décision sur le dossier d'Hinkley Point, François Hollande envoie un signal d'apaisement aux syndicats et aux salariés. Mais cela fait-il une stratégie pour l'électricien public ?**

Faut-il y voir un des premiers effets du divorce en train de se consommer sous nos yeux entre François Hollande et Emmanuel Macron ? Le dossier EDF, considéré jusque-là comme l'apanage du ministre de l'économie, semble bien être remonté à l'Élysée et permet de rappeler certaines choses. En novembre 2014, le président de la République avait déjà utilisé l'entreprise publique pour *rappeler à l'ordre Manuel Valls*, tenté de marcher sur les plates-bandes présidentielles : il avait nommé Jean-Bernard Lévy à la tête de l'électricien public, en mettant le premier ministre, qui prônait la reconduction d'Henri Proglio, devant le fait accompli. Aujourd'hui, François Hollande paraît se saisir à nouveau d'EDF pour remettre à sa place Emmanuel Macron : toutes les récentes prises de position du ministre de l'économie sur le sujet sont contredites par les mesures arrêtées par le gouvernement, et adoptées lors du conseil d'administration de l'électricien public du 22 avril.

Ainsi, lors de son voyage à Londres la semaine dernière, Emmanuel Macron avait répété que la décision sur le lancement d'Hinkley Point était « imminente ». Une question de jours, de quelques semaines au plus. Cela justifiait, aux yeux du ministre, de passer outre les procédures normales de consultation des organes sociaux. À l'issue du conseil d'administration, le président d'EDF a au contraire confirmé que le projet de construction de deux EPR en Grande-Bretagne serait bien soumis à l'examen du comité central d'entreprise - une décision qui ne semble pas seulement avoir été dictée pour répondre aux mises en demeure des organisations syndicales. Elle a, en tout cas, un effet immédiat : l'examen du projet d'Hinkley Point par les instances représentatives va prendre des semaines, peut-être des mois. Le vote sur le dossier est donc tout sauf « imminent ».

De même, le ministre de l'économie avait annoncé, mardi, qu'il n'était plus certain qu'EDF « ait besoin d'être recapitalisé », comme il l'avait évoqué auparavant. Le fait que l'Etat renonce pour les deux années à venir à se faire payer ses dividendes en numéraire et prenne en contrepartie des actions devait suffire, selon lui. Dans la soirée de vendredi, un communiqué du ministère des finances annonçait qu'EDF préparait une augmentation de capital de 4 milliards d'euros d'ici à la présentation des résultats de 2016. « L'État y souscrit à hauteur de 3 milliards d'euros », est-il précisé dans le communiqué. Soit l'exact inverse de la ligne indiquée par Emmanuel Macron trois jours avant.

Afin de donner le sentiment que les difficultés d'EDF sont traitées à fond, le ministère des finances indique la ligne à suivre. Au vu de la situation financière dégradée de l'entreprise publique, il attend que les efforts soient « partagés » par tous. En clair, les salariés sont priés d'accepter des mesures de rigueur. Selon les chiffres donnés par la direction d'EDF à l'issue du conseil d'administration, le programme d'économie sera renforcé, passant de 700 millions à un milliard d'euros dans l'année. De plus, Bercy confirme que l'ouverture du capital de RTE (les réseaux de transport d'électricité), évoquée depuis des années, sera préparée d'ici à la fin de l'année.

L'arbitrage rendu lors de ce conseil d'administration est essentiellement politique. En acceptant de soumettre le projet d'Hinkley Point aux instances représentatives, **le gouvernement fait une concession importante aux syndicats et aux salariés d'EDF**. Il espère ainsi déminer **un sujet devenu explosif** dans l'entreprise publique. Avec ce report imposé par la consultation des organismes sociaux, l'ensemble du projet de construction de deux EPR en Grande-Bretagne prend du plomb dans l'aile. Le gouvernement britannique n'a pas caché, ces dernières semaines, qu'il avait besoin d'une réponse rapide d'EDF et du gouvernement français sur le sujet. « D'ici le 15 mai », avait même précisé le secrétaire britannique à l'énergie devant les parlementaires. D'où la volonté initiale de précipiter les choses du côté d'EDF et de passer outre le CCE.

Mais depuis, le nombre de sceptiques et de contestataires face à ce projet, qualifié « d'éléphant blanc », ne cesse de grossir - de l'autre côté de la Manche également. Et plus le temps passe, plus l'opposition risque de se renforcer. Tout se met en place pour qu'Hinkley Point prenne le chemin d'un enterrement de première classe. Mais cet arbitrage habile suffira-t-il pour calmer une contestation interne qui n'a cessé de se développer ces dernières semaines ?

Les mesures annoncées peuvent-elles être tenues pour une stratégie à long terme, susceptible de rassurer un groupe déstabilisé, inquiet de l'absence de vision de la part de ses dirigeants et du gouvernement ?

Victime collatérale

La nouvelle ligne imposée par le gouvernement fait apparaître déjà une victime collatérale : Jean-Bernard Lévy. Au sein d'EDF, comme à l'extérieur, personne n'a jamais compris sa nomination - suggérée à l'époque par Emmanuel Macron, selon des sources proches du dossier. Hormis sa disponibilité, il n'avait comme référence que la présidence de Vivendi, après la chute de Jean-Marie Messier. **Dix ans marqués par une stratégie inconsistante**, des achats à contretemps, un surendettement, achevés par une vente par appartements. Sa présidence s'est clôturée sur une éviction brutale, Jean-René Fourtou finissant par confier les clés de l'ensemble à Vincent Bolloré.

Sa première année à la tête d'EDF n'a guère convaincu. La greffe n'a pas pris. « Au cours des premières semaines, Jean-Bernard Lévy avait des questions. Maintenant, il n'a que des réponses », raconte un cadre dirigeant pour résumer une présidence isolée, autoritaire et centralisatrice. Sa politique court-termiste - « Au-delà de dix-huit mois, plus rien ne semble exister », dit la syndicaliste de Sud Anne Debregeas - et sa ligne gestionnaire sans inspiration ne semblent pas à la hauteur, aux yeux de beaucoup, des défis que le groupe doit relever. En dix-huit mois, il a réussi à faire l'unanimité syndicale contre lui.

La volte-face du gouvernement sur Hinkley Point, sujet sur lequel Jean-Bernard Lévy affichait une inflexibilité sans faille, le fragilise un peu plus. Elle souligne en creux que **toutes les objections exprimées par le directeur financier d'EDF, Thomas Piquemal**, au moment de sa démission, avaient sans doute leur raison d'être, renforçant son image au sein de l'entreprise de celui qui défend l'intérêt du groupe. A rebours, le président d'EDF n'en apparaît que plus faible : son rôle risque d'être réduit à porter la voix de son maître du moment. Après avoir suivi sans discuter la ligne fixée par Emmanuel Macron, il soutient sans broncher l'arbitrage inverse de l'Elysée.

Pour le gouvernement, il est sans doute plus facile d'avoir un président d'un groupe public aussi puissant qu'EDF « aux ordres », qui se donne pour unique mission de suivre la feuille de route qu'il lui donne. Mais l'intérêt de cette docilité a des limites. Au moment où le monde de l'énergie connaît des ruptures historiques - changement climatique, effondrement sans précédent de toutes les énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon), montée en puissance des énergies renouvelables - le gouvernement, qui affiche la volonté politique de mener à bien la transition énergétique, a besoin d'interlocuteurs experts, et parfois indociles, pour discuter ses orientations, lui en suggérer d'autres, l'aider à tracer des voies d'avenir. Dans ces temps compliqués, le pilotage d'EDF requiert une connaissance des métiers, du monde de l'énergie, une stratégie, une vision qui n'obéissent pas seulement aux modes financiers du moment. Jean-Bernard Lévy n'en a pas fait la démonstration jusqu'à présent.

Comment imaginer alors que le président d'EDF puisse impulser la nouvelle ligne fixée par le gouvernement ? D'abord, est-il vraiment assuré de toucher les 3 milliards d'euros d'augmentation de capital promis par le gouvernement ? « Je ne sais pas où Bercy va trouver l'argent. Et ces dernières semaines, il a déjà commencé à faire le tour des banquiers pour les tester sur l'idée d'une augmentation de capital d'EDF, l'accueil a été plus que mitigé », rapporte un proche du pouvoir.

Le nouveau point de contestation entre les salariés et le président d'EDF semble en tout cas déjà tracé : l'ouverture annoncée du capital de RTE. Depuis des mois, les syndicats ont prévenu que toute séparation des activités historiques d'EDF serait considérée comme un casus belli. Pour eux mais aussi pour nombre d'ingénieurs du groupe, les réseaux de transport sont un actif essentiel stratégique du système électrique français, la « colonne vertébrale » de la France électrique.

De plus, **ces réseaux sont un actif de valeur, une rente. « Mais une rente publique qui est redistribuée à tous les Français par les prix de l'électricité », nuance un cadre dirigeant du groupe. « Vendre RTE serait une erreur encore plus fondamentale que la vente des autoroutes. On sait ce qu' 'il est advenu des concessions autoroutières : un enrichissement sans cause des sociétés concessionnaires que le gouvernement ne semble même pas vouloir encadrer »**, rajoute un familier du dossier.

Céder au privé des actifs stratégiques, rentables, pour assurer les fins de mois : le modèle est éprouvé. Des membres du gouvernement et des experts disent qu'il n'y a pas le choix : EDF est endetté et doit bien se séparer d'actifs pour se désendetter et faire face à ses besoins futurs. Mais pourquoi RTE ? Pourquoi ne pas céder plutôt des filiales étrangères ?

La cession de RTE, sous ses airs de solution « raisonnable, de saine gestion », est en réalité une facilité à courte vue, qui risque au contraire d'aggraver la situation financière d'EDF. Dans les résultats courants de l'entreprise, ces dernières années, les rentrées de RTE sont les seules ressources stables du groupe, face à l'effondrement des prix de marché de gros de l'électricité, qui représente désormais 70 % des ventes électriques du groupe. Sauf à ce que le gouvernement réduise drastiquement, voire supprime, les prix garantis de rachat des renouvelables, EDF, en perdant cette ressource, risque de s'enfoncer encore un peu plus dans la crise financière, et de voir disparaître toute possibilité d'évolution dans la transition énergétique.

Est-ce cela, la vision stratégique de l'énergie du gouvernement : qu'EDF devienne à terme la structure de défaisance du nucléaire, payée par les contribuables, pendant que toutes les activités rentables auraient été démantelées et remises aux mains du privé ? C'est en tout cas ce que redoutent les salariés et qui alimente leur rébellion depuis des semaines. Et il faudra certainement plus qu'un tour politique pour les calmer, désormais.

6. Et à feu GDF Suez ?

Engie : Mestrallet sera reconduit comme président pour deux ans

La Tribune – 05 /02/2016

Mi-janvier lors de ses vœux à la presse, Gérard Mestrallet avait assuré n'être "candidat à rien".

L'Elysée et Bercy ont acté cette prolongation qui doit être confirmée par le conseil d'administration d'Engie (ex-GDF Suez), le 24 février.

L'actuel PDG d'Engie (ex-GDF Suez), Gérard Mestrallet, dont le mandat s'achève en mai prochain, devrait être reconduit après cette date en tant que **président non exécutif du groupe**, a indiqué vendredi la ministre de l'Energie Ségolène Royal à l'AFP. L'Elysée et Bercy ont acté cette prolongation, signifiant que l'actuelle numéro deux d'Engie, Isabelle Kocher, qui doit succéder en mai à Gérard Mestrallet, devrait se contenter du rôle de directrice générale du groupe, détenu à 33% par l'Etat.

Ces évolutions doivent être confirmées par le conseil d'administration d'Engie le 24 février, puis votées lors de l'assemblée générale du 3 mai prochain. Car elles nécessitent une évolution des statuts du groupe, pour dissocier les fonctions de PDG et DG et reculer la limite d'âge du président, aujourd'hui fixée à 67 ans et que Gérard Mestrallet aura atteinte d'ici là.

Tensions au sein de la direction

Mi-janvier lors de ses vœux à la presse, Gérard Mestrallet avait pourtant assuré n'être "candidat à rien", alors que des informations de presse lui prêtaient l'intention de vouloir rester comme président non exécutif.

Les relations entre Gérard Mestrallet et Mme Kocher se seraient nettement tendues ces derniers jours, en raison des discussions sur le rôle de chacun dans la future gouvernance du groupe, selon Les Echos. Engie se prépare actuellement à un virage stratégique, prévoyant de se tourner vers un modèle davantage axé sur les énergies renouvelables et les services énergétiques.

Engie engage une révolution stratégique

Les Echos – 25/02016 – par Anne Feitz

Le PDG d'Engie, Gérard Mestrallet, va devenir président du conseil d'administration. Isabelle Kocher, actuellement directrice générale déléguée, deviendra directrice générale au mois de mai.

En difficulté, le géant énergétique veut se recentrer sur les énergies renouvelables et les services.

Il y a deux ans, Engie avait redéfini sa stratégie. Il voulait devenir « leader de la transition énergétique en Europe et premier producteur d'énergie indépendant dans les pays émergents ». Aujourd'hui, face à la dégradation accélérée de ses marchés traditionnels, il simplifie la proposition. « Nous accélérons la transformation du groupe pour devenir le leader de la transition énergétique dans le monde », a déclaré Gérard Mestrallet, PDG du groupe, en présentant le virage stratégique majeur annoncé jeudi.

Délaisser les activités émettrices de CO2

Le PDG a laissé à Isabelle Kocher, qui deviendra directrice générale d'Engie en mai, le soin de préciser le plan d'action qui permettra d'y parvenir. Le groupe est présent dans la production d'électricité (nucléaire, centrales thermiques, renouvelables), les infrastructures énergétiques (réseaux de gaz, terminaux méthaniers...), l'exploration-production (E&P), la commercialisation de gaz naturel liquéfié (GNL), et les services à l'énergie (réseaux de froid ou de chaleur, aide à l'efficacité énergétique).

Comme révélé cet automne, **il veut aujourd'hui se désengager des activités les plus émettrices de CO2 et les plus exposées aux variations des prix des commodités** (qui sont aussi les moins rentables actuellement). Objectif : se recentrer sur les énergies vertes et les services à l'énergie. Et plus généralement sur les activités aux revenus garantis, comme les infrastructures ou les centrales faisant l'objet de contrats d'achat sur l'électricité produite. « Ces activités doivent représenter dans trois ans 85 % du résultat brut d'exploitation », a indiqué Gérard Mestrallet.

15 milliards d'euros de cessions

Concrètement, **Engie a annoncé un vaste plan de cessions de 15 milliards d'euros sur trois ans, entre 2016 et 2018.** « Toutes nos activités n'entrant pas dans ces critères sont placées sous revue : les centrales au charbon, les centrales électriques exposées au marché, ou l'E&P », a expliqué Isabelle Kocher. Sur ces 15 milliards, environ un tiers a déjà été réalisé et annoncé jeudi : la cession attendue

de centrales thermiques aux Etats-Unis (10 gigawatts, pour 4,1 milliards d'euros), et de centrales à charbon en Indonésie et en Inde (3 GW, pour 1,4 milliard). L'ouverture du capital de la filiale du Benelux (Electrabel) est aussi étudiée, mais la décision sera prise « dans les 12 à 18 mois ». Parallèlement, **le groupe va réinvestir 22 milliards d'euros sur la période, dont 7 milliards en maintenance et 15 milliards en développement. « Sur ces 15 milliards, 10,5 sont engagés dans des projets déjà lancés, de centrales électriques (30 %), d'infrastructures (50 %) et de services (20 %) »** a poursuivi Isabelle Kocher.

Les 4,5 milliards restants seront essentiellement investis dans les services (68 %). A plus long terme, le groupe parie sur le développement de technologies émergentes et le digital, sur lesquels il investira 1,5 milliard supplémentaire en trois ans. Il a inscrit dans sa stratégie la mise en place d'un écosystème dédié aux start-up.

Sacrifices des actionnaires

Enfin, **Engie lancera un nouveau plan de performance, qui doit lui permettre de réaliser 1 milliard d'euros d'économies annuelles**, après le plan Perform lancé fin 2012, qui portait sur 3,5 milliards d'euros. Achats, voyages, frais généraux seront passés au crible. A la question de l'impact de ce plan sur les effectifs, Gérard Mestrallet s'est voulu rassurant. « Nous avons pour tradition dans le groupe de gérer les transformations de façon socialement responsable », a-t-il déclaré, tout en reconnaissant qu'avec les évolutions envisagées, **« il y aura sûrement des postes qui vont passer d'une activité à l'autre »**.

Les actionnaires devront aussi faire des sacrifices. Le groupe tiendra son engagement de maintenir son dividende à un euro pour 2015 et 2016, malgré les lourdes pertes enregistrées l'an dernier (cf. encadré). Mais sur les deux exercices suivants, il sera réduit à 0,70 euro.

Une perte de 4,6 milliards d'euros en 2015

Si Engie est parvenu à maintenir l'an dernier son résultat net récurrent (à 2,6 milliards d'euros) malgré un environnement défavorable, le groupe n'en a pas moins terminé l'exercice dans le rouge. **Après avoir déjà déprécié 15 milliards d'euros d'actifs en 2013, il a enregistré de nouvelles dépréciations d'ampleur de 8,7 milliards l'an dernier, qui l'ont conduit à annoncer une perte nette de 4,6 milliards.** Alors qu'en 2013, le groupe avait essentiellement déprécié des centrales à gaz européennes, ce sont cette fois **les actifs dans l'exploration-production (E&P) et le gaz naturel liquéfié qui sont les plus touchés, totalisant 4,3 milliards.** « Ils ont subi un choc violent sur les prix du pétrole et du gaz », a expliqué la directrice financière Judith Hartmann. Les centrales thermiques ont elles aussi été affectées: les centrales américaines dont Engie vient d'annoncer la cession ont représenté à elles seules 1 milliard d'euros.

La chute des prix des hydrocarbures, tout comme celle des prix de marché de l'électricité, ont lourdement pesé sur le résultat brut d'exploitation, qui a globalement baissé de 900 millions d'euros. Mais cet impact (-1,5 milliard) a été partiellement compensé par un climat plus favorable, des effets de change, de nouvelles mises en service, ainsi que par les économies réalisées, grâce au plan de performance Perform et sur l'E&P: ces économies ont représenté l'an dernier 500 millions d'euros.